



Saint-Germain  
lès-Corbeil

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219105533-20230522-DEL\_21\_2023

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### DELIBERATION N°21-2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PÉTEL, Maire.

<p>Convocation en date du 16 mai 2023 Affichée et publiée sur le site internet de la ville le 16 mai 2023</p>	<p><b>PRESENTS :</b> M. PETEL Yann, Maire, Mme LE BELLEC Florence, Mme PODEVIN Cécile, Mme BINEAU Pierrette, M. CARRIOL Patrice, M. CATHELOT Jean-Philippe, Mme DEGOUTTE Marie-Laure, M. GOUJON Jean-Marie, Mme WELLNER Valérie, M. LORIN Pierre, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. LE GOUELLEC Yannick, Mme CARRIOL Pauline, M. MARTINEZ René, Mme SEJOURNE Jeannine, M. COPEL Philippe.</p>
<p>Liste des délibérations affichée et publiée sur le site internet de la ville du 23 mai 2023 au 23 juin 2023</p>	<p><b>ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :</b> M. RANCHER Jacques ayant donné pouvoir à M. LORIN Pierre M. GARIN Bertrand ayant donné pouvoir à M. CATHELOT Jean-Philippe Mme BADIER Aline ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice Mme THELLIEZ Aude ayant donné pouvoir à M. LE GOUELLEC Yannick Mme PETEL Brigitte ayant donné pouvoir à M. PETEL Yann Mme LALANNE Bernadette ayant donné pouvoir à Mme SEJOURNE Jeannine</p>
<p>Conseillers En exercice : 29 Présents : 17 Votants : 23</p>	<p><b>ABSENTS :</b> M. ROUGER Philippe Mme TAVERNIER Brigitte M. MICHAUT Ange M. SERRE Jean-Philippe M. BOLENGU Julien M. DAL ZOTTO Alain <b>Secrétaire de séance :</b> Mme COURTINE Bénédicte</p>
<p><b>OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril</b></p>	

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 03 avril 2023.

**DIT** que la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

En vertu des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Vice-président en charge de la politique sportive de  
Grand Paris Sud,



Le secrétaire de séance

Délibération 1/5- feuillet 1/1

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil  
2 route de Lieusaint - 91250  
Département de l'ESSONNE

Tél. : 01 69 89 70 70  
Fax : 01 60 75 01 91  
Courriel : [contact@sglc.fr](mailto:contact@sglc.fr)

<https://www.saint-germain-les-corbeil.org/>

REÇU EN PREFECTURE

le 26/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219105533-20230522-DEL\_21\_2023